

COMPTE RENDU DU CTL du 24 avril 2014

En avant-propos les représentants FO tiennent à condamner les propos tenus par le président en milieu de séance par lesquels celui-ci a menacé les représentants du personnel de limiter les CTL à une demi-journée, comme l'y convie le délégué inter-régional. Le président s'est ainsi permis de qualifier les interventions des représentants du personnel d'inutiles et les a accusés de surenchère stérile. Pour FO-DGFIP, le CTL est le cadre même où les débats doivent se dérouler sans contrainte. Ils sont parfois un peu vifs, mais comment ne le seraient-ils pas alors qu'il s'agit du quotidien des services ? Les avis que donnent les représentants du personnel sont simplement consultatifs, que faut-il de plus à notre directeur ?

Préalablement aux débats **FO DGFIP** a fait la déclaration qui suit.

« Monsieur le Président,

Alors que la Modernisation de l'Action Publique déclinée par la démarche stratégique à la DGFIP, commence à produire tous ses effets négatifs sur les personnels et sur les missions, le gouvernement annonce très clairement que l'austérité va s'accroître encore avec la mise en œuvre du pacte de responsabilité et de solidarité. Celui-ci consiste à la mise à sac pure et simple de la Sécurité Sociale, des administrations de l'Etat et des collectivités locales. La disparition annoncée des départements qui aura des effets désastreux sur notre réseau en est un des exemples les plus évidents.

Cette politique signifie pour l'ensemble de la Fonction Publique, et pour la DGFIP en particulier, une saignée à blanc de 19 milliards d'euros qui aura pour résultat de :

- réduire le service public républicain,
- remettre en cause l'égalité républicaine
- s'attaquer au statut des personnels et réduire encore plus leur pouvoir d'achat et les effectifs.

Aussi FO- DGFIP estime que la seule réponse possible à cette politique suicidaire ne peut être que la mobilisation et la grève !

Pour FO, une autre politique par la relance de la consommation est possible. Pour cela il faut augmenter les salaires et améliorer les carrières.

De même, FO rappelle le rôle essentiel du Service public, source permanente de cohésion sociale, mais aussi d'amortisseur social en temps de crise. C'est pour cela que FORCE OUVRIERE exige le maintien et la pérennisation des services publics avec les effectifs nécessaires, gage de conditions de travail correctes, pour un meilleur accueil et un meilleur service rendu au public.

Les représentants du personnel Force Ouvrière mettent à profit la tenue de ce CTL pour vous informer que leur syndicat FO- DGFIP, en accord avec la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière, appelle l'ensemble des collègues à faire grève le 15 mai 2014 sur les revendications suivantes:

- le retrait du pacte de responsabilité et de la réduction des 50 milliards d'euros de dépenses publiques qui l'accompagne,
- l'abandon de la démarche stratégique, vecteur de la MAP et du Pacte de Responsabilité,
- l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire,
- la défense de nos emplois et l'arrêt immédiat des suppressions,

- le maintien du statut général, des statuts particuliers, des catégories,

- la refonte et la revalorisation de la grille indiciaire permettant des carrières attractives. »

Le président a estimé que les sujets évoqués étant du niveau du national il n'avait pas à y répondre.

Premier point, la Formation Professionnelle, bilan 2013 et plan pour 2014 :

La direction fait état dans les documents présentés au CTL d'un nombre de formations en Jours/agents supérieur à celui de 2012 soit 642,5 en 2013 pour 555 en 2012. Toutefois lorsque l'on met à part les « stages » « déontologie », « discrimination » et « risques psychosociaux » il apparaît un effondrement du nombre de formations suivies par les agents.

	2013	2012
Nombre de jours/agents totaux	642,5	555
Nombre de jours/agents « déontologie » etc.	260,5	29,5
Nombre de jours/agents formations « métiers »	382	525,5

Au-delà du problème de fond, qui tient à la réticence des d'agents de partir en formation en raison des tâches qui accumulent dans leur service, **FO DGFIP** a contesté le procédé qui consiste à donner une présentation acceptable tout en sachant que la réalité est bien moins reluisante. Cette réalité c'est la diminution des moyens, que ce soit en temps ou au plan matériel.

FO DGFIP a également fait remarquer que les stages « déontologie, discrimination » etc. ne sont pas à l'initiative des agents mais obligatoires.

Pour la direction les stages en cause font partie de sa sphère d'intervention, la DG demande de les inclure dans le bilan de la formation professionnelle, « il n'y a pas de raison de ne pas le faire ! »

Les représentants FO se sont aussi prononcés contre le développement de l' « e-formation » : celle-ci doit rester marginale par rapport aux stages en présentiel. Ils se sont fait l'écho des difficultés de mise en œuvre de la note du directeur qui prévoit un encadrement correct de ce type de formation. A cet égard les représentants FO ont peu apprécié l'ironie du président : « et aussi il a plu ce jour-là... ».

FO DGFIP a demandé si la direction avait anticipé la formation des agents du Service de Publicité Foncière (SPF) puisqu'au 01/07/2014 ceux-ci devront enregistrer les donations d'immeuble non seulement à la Taxe de Publicité Foncière mais aussi aux droits d'enregistrement. La direction a indiqué que l'instruction de mise en œuvre ne prévoit pas l'accompagnement en terme de formation. Une note devrait sortir rapidement. Pour FO il serait scandaleux que cette formation intervienne après le transfert de cette nouvelle tâche au SPF.

Hormis ces questions **FO DGFIP** a mis la direction devant ses responsabilités concernant deux demandes très précises émanant d'agents. Pour l'une la réponse de la direction avait été négative sur la partie « prise en charge financière » de la demande au mépris du droit de l'agent en matière de Droit Individuel à la Formation. En effet la lecture du décret du 15/10/2007 peut amener à conclure à cette prise en charge par l'administration. Or la direction, en l'occurrence, a conclu tout autrement. A quoi cela sert-il d'avoir une législation apparemment généreuse ? Dans le deuxième cas l'agent attend toujours, deux mois après sa demande, une réponse de la direction pour pouvoir accéder au « vivier » des correcteurs de concours B et C. La direction a répondu, malgré les textes cités par FO, que dans le premier cas elle avait respecté le droit. Dans le second elle a indiqué que l'agent aurait rapidement une réponse. **FO DGFIP** restera vigilant.

Deuxième point, Campagne d'impôt sur le revenu, bilan 2013 et perspectives 2014 :

Comme chaque année il s'agit de faire le bilan de l'année écoulée et de tracer des perspectives sur la campagne qui s'ouvre.

FO DGFIP a indiqué que la campagne 2012 a été marquée par davantage de tension que ce que veut bien reconnaître la direction. Il y a de plus en plus de fréquentation aux guichets et notamment à ceux des trésoreries, car le public a du mal à avoir accès aux Centres des Finances Publiques du Puy, de Brioude ou d'Yssingeaux. En outre la qualité de la réception elle-même évolue et les agents se voient transformés en « conseillers » face à toutes les cases de réductions ou crédits d'impôt de toutes sortes.

FO DGFIP a souligné l'importance pour les trésoreries de maintenir une permanence « impôts » alors que cette année elles ont été réduites. FO a demandé ce qui avait présidé au choix que l'on connaît : Langeac : 1 journée ; Saugues, Craponne, Le Monastier : ½ journée ; Monistrol et Tence : 1 journée. Le directeur a fait remarquer que dans certaines Trésoreries la permanence était moins fréquentée.

Concernant les SIP le directeur a évoqué sa demande aux responsables des SIP de lui faire des propositions d'organisation pour l'après campagne. La direction tenterait-elle d'ajuster les plages d'accueil aux possibilités des services à défaut de pouvoir adapter les moyens aux besoins ?

FO DGFIP, conscient des difficultés rencontrées par tous les services, se refusera toujours, contrairement à ce qui a été entendu pendant ce CTL, à opposer les collègues ou les services entre eux. La bonne marche de la campagne d'impôt sur le revenu est de la responsabilité de ceux qui restreignent les moyens des services à la limite de la rupture et de ceux qui les approuvent, pas des agents eux-mêmes, dans quelque service qu'ils travaillent.

3^{ème} point, Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) :

Rappelons que ce tableau consiste à recenser un certain nombre d'indicateurs qui révéleraient une aggravation (ou pas) du malaise dans les services. Exemple : nombre de jours de congé de maladie de courte durée, nombre d'agents ayant fait appel aux assistants des services sociaux, nombre de plaintes pour harcèlement, etc. Cette année encore (2013) le tableau révèle un grand nombre d'écrêtement (445) et de jours placés en CET (1531). **FO DGFIP** a fait remarquer que les chiffres des différentes absences, apparemment stables, sont en accroissement si l'on considère la baisse du nombre d'agents due aux suppressions d'emplois. En outre FO a mis en garde la direction sur les causes des écrêtements et des congés mis sur CET qui tiennent, pour la plupart des agents, à la difficulté à faire face à leurs tâches dans le temps imparti. Ces situations se traduisent par un épuisement mental pouvant conduire au « burn out ».

4^{ème} point, Frais de déplacement :

La direction a présenté une note sur le remboursement des frais de déplacement rendue nécessaire par la mise en place d'une nouvelle application : « Chorus DT » renommée par la DDFiP 43 « FDD ». Elle décline au plan départemental les nouvelles directives de la Direction Générale. Il s'agit d'une application interministérielle.

Les agents non itinérants habituels devront saisir, préalablement à leur déplacement un « ordre de mission chiffré ». A leur retour ils valideront leur déplacement et généreront leur demande de remboursement. Les agents itinérants habituels (Vérificateurs, géomètres, huissiers etc.) saisiront, eux, postérieurement à leurs déplacements, et au rythme qu'ils souhaitent des « ordres de mission de régularisation ».

Autre nouveauté, le point de départ du déplacement sera la résidence personnelle ou la résidence administrative en fonction du passage ou pas de l'agent au bureau avant son déplacement.

Enfin **FO DGFIP** a réagi par rapport à la demande prévue dans cette note de produire obligatoirement chaque année la carte verte du véhicule utilisé pour les besoins du service, accompagnée d'un document précisant l'étendue de garantie des risques pour les déplacements professionnels.

La note est accompagnée d'un « distancier » (document répertoriant les distances entre les communes du département) que FO a contesté. La direction a accepté de revoir les distances qui posent problème (ce qui est en train d'être réglé suite à l'intervention de FO).

Saisissant le sujet des déplacements **FO DGFIP** a demandé à la direction si elle envisageait de suivre l'exemple de la DDFiP de la Lozère. En effet celle-ci a fait paraître sur son site local des mesures sur la durée horaire en cas de déplacement pour les besoins du service le dimanche ou en dehors des plages normales : ajout d'un crédit d'horaire de 3h51 pour un départ le dimanche et ajout de 2h18 si le

déplacement à lieu sur une journée et qu'une partie est effectuée avant 7h30 et après 19h, sous réserve de justification.

Le président a répondu qu'il étudierait la question. FO saura lui rappeler sa demande.

Questions diverses :

Concernant la charge supplémentaire pour les SIE du Crédit Impôt Compétitivité des Entreprises le directeur a indiqué que sur les 16000 entreprises du département, environ, il y en aurait, relevant du SIE du Puy en Velay environ 1500 au régime de l'impôt sur le revenu. Le SIE en aurait reçu une centaine dont la moitié aurait été traitée en 1 jour par 4 collègues. Selon le directeur la montée en charge est devant nous et... « on y verra plus clair mi-mai ». En attendant les services croulent sous les nouvelles tâches.

FO DGFIP a demandé au président où en était l'avancement du « schéma d'adaptation du réseau » c'est-à-dire l'application de la démarche stratégique à la Haute Loire.

Il a informé que la date de remise du « diagnostic » à la Direction Générale a été plusieurs fois repoussée mais qu'il doit finalement transmettre ses propositions fin juin à la DG qui rendra son arbitrage en septembre.

Une des pistes est le regroupement des services hospitaliers mais peut-être pas de façon exhaustive, ce qui suppose une redistribution des cartes entre les trésoreries du Puy-Ville et du Puy St Jean.

En milieu rural le directeur dit vouloir rester uniquement sur les dossiers « ouverts » (Cayres-Pradelle et Fay-Le Monastier). Il a indiqué que les directives qu'il a reçu consistent à cadrer par intercommunalité, or il y en a deux qui comprennent deux trésoreries... Monfaucon serait peut-être dans le collimateur ? Sera-t-il le seul ?

Par ailleurs il affirme, concernant le transfert du recouvrement de l'impôt au SIP, ne pas vouloir « vider les postes ».

Pour les autres services le directeur informe qu'il a 4 dossiers ouverts :

- l'enregistrement,
- les horaires d'ouverture,
- le positionnement de la FI
- la re-centralisation du CDIF.

FO DGFIP a demandé quel avenir la direction réservait au service de l'OPAC qui est dans la trésorerie du Puy Ville ? Le directeur a indiqué qu'il ne recherchait pas l'impossible et que le directeur de l'OPAC devait lui aussi prendre des décisions de gestion (sic).

FO DGFIP a fait valoir que l'installation imposée par la direction aux trésoriers de l'application PSV2 dans chacune des collectivités qu'ils gèrent, non seulement ne relève pas de leur compétence, mais est chronophage en ces périodes de vote de budget et d'installation de nouveaux conseils. Le directeur ne semble pas avoir compris le message. Pour lui le rythme s'est ralenti de janvier à mars et il a juste demandé aux comptables qui se sont investis d'entraîner les autres. Mais à part cela il ne met la pression à personne...

Les représentants **FO DGFIP**: Jean-Pierre COFFY, Chantal BONELLO, titulaires, Jocelyne LIMAGNE et Robert GAGNE, suppléants.

FO DGFIP à vos côtés, **FO DGFIP** de votre côté,
Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



FO DGFIP

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature